

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS**

**SÉANCE DU 13 JANVIER 2026**

**Présents :** Annie AGUADO, Sylvie CARRERE, Nicole CASTELLA, Isabelle CHEDEVILLE, Olivier ESCOT-SEP, Danielle JOUGLA, Myriam LAGARDE, Anna MECA, Abderrahim ZEROUALI, Dominique ZYTYNSKI.

**Procurations :** Séverine BEARD à Anna MECA, Sophie RIBUOT-MARION à Isabelle CHEDEVILLE

**Exprimés :** Madame Anna MECA est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Absents excusés :** Séverine BEARD Emmanuel ALONSO, Hélène AGUILLON, Frédérique BELLARDI, Keinssi FAGBEMI ATCHADE, Sophie RIBUOT-MARION, Dominique ZYTYNSKI.

**Absents :** Hind SALHI

**Révision des tarifs du service de téléassistance à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026**

Mme Isabelle CHEDEVILLE, Vice-Présidente du C.C.A.S. d'AUREILHAN, présente à l'assemblée la proposition de révision des tarifs du service de téléassistance suite au renouvellement du marché de téléassistance, selon les barèmes ci-dessous :

<b>TARIFS POUR UNE PERSONNE SEULE SELON LES REVENUS MENSUELS</b>				
<b>Tranches</b>	<b>Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026</b>			
	<b>Appareil classique</b>	<b>Appareil avec détecteur de chute</b>	<b>Appareil avec géolocalisation</b>	<b>Boîte à clés</b>
Jusqu'à 714 €	13,00 €	17,00 €	29,90 €	59,00 €
De 715 € à 1 040 €	16,00 €	20,00 €		
Supérieur à 1040 €	18,00 €	22,00 €		

<b>TARIFS POUR UN COUPLE SELON LES REVENUS MENSUELS</b>				
<b>Détecteur supplémentaire gratuit</b>				
Tranches	Tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2026			
	Appareil classique	Appareil avec détecteur de chute	Appareil avec géolocalisation	Boîte à clés
Jusqu'à 1 214 €	13,00 €	17,00 €	29,90 €	59,00 €
De 1 215 € à 1 734 €	16,00 €	20,00 €		
Supérieur à 1 734 €	18,00 €	22,00 €		

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. d'AUREILHAN, après avoir pris connaissance des propositions de tarifs 2026, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider les tarifs proposés dans les tableaux ci-dessus qui seront appliqués à partir du 1<sup>er</sup> mars 2026,**
- **D'autoriser le Président du CCAS d'Aureilhan ou à défaut la Vice-Présidente du CCAS d'Aureilhan à signer les avenants aux conventions de mise à disposition d'un appareil de téléassistance.**

Transmission de la présente délibération :

- Au service du Contrôle de Légalité ;
- Au Service de Gestion Comptable de Tarbes.

**AUREILHAN, le 16 janvier 2026**

**P.C.C.**  
La Vice-Présidente,

Isabelle CHEDEVILLE

